



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF DU 14 MAI 2024

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15

Présents : 08

Date de la Convocation : 06 MAI 2024

Votants : 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à 19 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE,

Messieurs, Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET.

Absents excusés : Alexandra BONOT ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE, Cécile MARIOTTE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE, Guillaume COULON ayant donné pouvoir à Dany GRANDJEAN,

Secrétaire de séance : Aurore DUTARTRE

Etat civil : MARIAGE

Christophe RAMET et Florence VILLOT le 04 mai

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Aurore DUTARTRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 09 avril 2024 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. PLU : intervention d'Envol Environnement

Le conseil municipal accueille le représentant du cabinet ENVOL Environnement qui procède à la présentation du rapport environnemental du PLU. En effet, il est prévu, dans le déroulement de la révision du PLU, une présentation de l'état des lieux environnemental aux élus. Le Maire précise qu'il a été préféré une présentation de cet important travail à l'ensemble du conseil municipal en plus de la seule commission urbanisme.

2. Point sur la piscine communautaire d'Azé

Le Maire fait un nouveau point sur l'ouverture prévisionnelle de la piscine communautaire d'Azé. Compte-tenu des évolutions incessantes des propositions d'ouverture faites par MBA, un point hebdomadaire est fait à la mairie d'Azé par MBA, tous les lundis, concernant les plannings prévisionnels. A ce jour, l'ouverture est prévue (et nous a été garantie oralement par MBA) tout le mois de juillet, de 11 heures à 19 heures, les mois de juin et août restant à l'étude en fonction des candidatures de BNSSA.

Le Maire souligne que ce calendrier ne respecte pas les engagements publics pris par MBA lors du conseil communautaire du 4 avril 2024, d'une ouverture du « 15 juin au 10 août, du mercredi au dimanche ».

Le Maire souligne les échanges constructifs avec les services techniques de MBA en charge de cet équipement mais dénonce une nouvelle fois la méthode politique employée et le manque de concertation.

Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale tiennent à remercier les plus de 5 000 signataires de la pétition (papier et électronique) pour le maintien de l'ouverture au public de la piscine. Ces signatures sont un soutien précieux et montrent la solidarité et la mobilisation de la population d'un large secteur géographique.

D'autre part, compte-tenu de l'absence de retour et d'information de la part de MBA concernant son courrier adressé au préfet le 27 mars 2024 sur la possibilité d'une utilisation de la piscine par le camping durant les périodes où celle-ci n'est pas ouverte au public, le Maire a écrit au président de MBA à ce sujet le 13 mai.

La mobilisation de la population et des élus continue donc pour la piscine mais également le camping, tout en rappelant une nouvelle fois qu'il s'agit d'équipements communautaires, dont la responsabilité relève de MBA et en aucun cas de quelque municipalité que ce soit.

3. Subventions aux Conscrits d'Azé

Le Maire indique que les conscrits d'Azé ont formulé une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur banquet à l'automne 2024. Au regard des problèmes d'accessibilité et du nombre d'invités envisagé, sa tenue n'est pas possible à la salle des fêtes d'Azé. Suite à la demande des conscrits et après plusieurs échanges avec la mairie d'Igé, celui-ci se déroulera à la salle des fêtes d'Igé.

Compte-tenu de l'implication et du volontariat des personnes qui ont relancé cette fête des conscrits d'Azé et des initiatives qu'ils ont pu mettre en place sur le marché, lors de la Foire à Tout... le Maire propose de leur allouer une subvention exceptionnelle d'au moins 200 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de la subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association des Conscrits d'Azé

4. Bon d'achat bénévolat

Le Maire rappelle que notre agent en charge de la comptabilité et du budget a été en arrêt durant plusieurs semaines. En pleine préparation du budget 2024, nous avons pu être aidés par une ancienne agente qui occupait ce poste.

Afin de la remercier, le Maire propose de lui allouer un bon d'achat d'une valeur de 300 euros. Il est bien précisé que ce n'est pas une demande de cet agent mais bien une proposition de la municipalité qui souhaite la remercier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'achat de bons d'achats d'un montant total de 300 euros à CULTURA et JARDIN D'O.

5. MBA : compensation petite enfance

Le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite Enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1er septembre 2017 des multi-accueil de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application de cette « méthode dérogatoire » a permis aux communes n'ayant pas de structures « petite enfance » de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année N-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h* ;
- les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h* ;
- les heures suivantes à 5,37 €/h*.

* Ces montants ont été fixés par délibération n° 2016-148 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 et sont inchangés depuis. L'augmentation des coûts ultérieurs est entièrement supportée par MBA.

Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 4 avril 2024 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le projet de délibération ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune d'Azé, tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;

PRECISE que la délibération sera notifiée à MBA.

6. Parcelle à l'actif

Sur les conseils du service de gestion comptable de MACON, et afin de finaliser les opérations liées à la vente de la parcelle cadastrée D1019 pour une superficie de 61ca, il convient d'intégrer la parcelle D109 pour une superficie de 239 m² à l'actif de la commune.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité :

Et Au vu de l'actif de la commune d'Azé,

Constatant l'absence dans l'actif de la parcelle cadastrée D109 d'une superficie de 239m² et située impasse du Lavoir,

Rappelant la vente d'une partie de cette parcelle exécutée en 2024,

SOLLICITE le service de gestion comptable de MACON pour intégrer l'ensemble de la parcelle D109, propriété de la commune d'Azé dans l'actif sous le numéro 2024-Lavoir de Chussin à l'article budgétaire 2118.

DECIDE de fixer la valeur de 1410 euros du terrain constructible

7. SYDESL : Travaux de raccordement de la salle des fêtes

Comme vu en séance du conseil municipal du 16 mai 2023, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication auront lieu en fin d'année 2024 au début de la rue Neuve.

Il a été décidé de supprimer le transformateur de la salle des fêtes et de profiter des travaux de la rue Neuve pour raccorder ce bâtiment au réseau électrique depuis le transformateur public situé au niveau du parking de l'école primaire.

Après étude du SYDESL, cette opération d'un cout global de 55 800€ TTC aura un coût de 27 900€ HT pour la commune, cette contribution s'effectuera après la réalisation des travaux au vu du décompte définitif, elle impactera le budget 2025. Après ces travaux nous aurons des frais pour le raccordement à Enedis, soit 2 995€ TTC, puis avec CV maintenance nous aurons à raccorder l'armoire générale au nouveau réseau, et arrêter la connexion sur le transformateur actuel avant son évacuation (budget 2027). Cette solution permettra d'avoir un tarif moins onéreux mais surtout de

ne plus avoir de risque avec notre transformateur. Le conseil municipal souhaite solliciter le fond de concours de MBA dans le cadre « Développement local »

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes à ce raccordement.

SOLLICITE le fond de concours de MBA dans le cadre du « développement local » pour financer les travaux à hauteur de 50 % des dépenses soit 23 250 HT pour une dépense totale de 46 500 euros HT.

8. Teppe Saint Martin : Avancée des études et des travaux

Les travaux de l'écoulement des Burchères jusqu'à la Teppe St Martin vont démarrer prochainement par la société Sivignon TP.

En parallèle, nous avons consulté la société Phytoris, située à Malay, pour le projet de création d'un bassin de rétention sur la Teppe St Martin. Le Maire les avait rencontrés lors d'une journée organisée par le CAUE fin janvier sur la gestion alternative des eaux pluviales. Ils vont nous permettre de monter le dossier de consultation avec un relevé topographique du terrain, une étude des sols, la présentation de différentes options de conception, etc...

Le choix s'est donc porté sur cette société pour un montant de 14 425€ HT.

La commission urbanisme s'est réunie ce mardi 14 mai avec Madame LIMARE du CAUE qui a présenté un projet d'aménagement d'ensemble de la Teppe Saint Martin. Afin de coordonner et de planifier l'ensemble des aménagements un devis sera demandé auprès de paysagistes-concepteurs.

9. Point sur les forêts communales

Une rencontre avec le garde de l'ONF a eu lieu le 30 avril. Le projet de route forestière sur l'Atelier n'est plus d'actualité du fait de modifications dans l'attribution des subventions mais des travaux d'aménagement du chemin sont à envisager pour permettre l'accès à des gros véhicules car il y aura des coupes à vendre d'ici quelques années. Par contre le massif de Vaux va être à exploiter avec de très beaux arbres, aussi la nécessité d'un accès est à prévoir. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine rencontre.

Pour les affouages 2023/2024, il est rappelé que les bois doivent être sortis dès que les accès seront praticables et avant le 15/11.

Les habitants d'Azé qui souhaitent faire un affouage en 2024/2025 sont invités à se faire connaître avant le premier juillet 2024.

10. Travaux en cours

Le nouveau dispositif d'entrée à l'école a été posé durant les vacances de printemps et mis en service à la rentrée.

Nos agents ont préparé le fleurissement des massifs (nettoyage des espaces, démarrage des dahlias...), le fleurissement est prévu le 18 mai au matin, les habitants sont invités à ce moment convivial. Par ailleurs le pourtour du monument aux morts a été refait.

Le cèdre, arbre classé, va avoir droit à une taille de sécurisation de branches hautes sèches.

Nos agents ont contribué à la réussite des nombreuses manifestations en préparant barrières, tables, désherbage et ratissage du terrain de boules...

Suite aux gros orages, des troncs d'arbres ont dû être enlevés du cours de la Mougge (avec le soutien des services de MBA).

Le fauchage des bords des chemins et routes communales va débuter, comme l'an dernier nous faucherons les abords de signalisation, les croisements et points dangereux.

Petit rappel : le signalement de travaux à réaliser, de dégradations constatées ...doit être fait à l'adresse mail de la mairie afin d'avoir des suites et pour la mairie une trace des demandes :

aze-bourgogne@wanadoo.fr.

11. Questions diverses

DIA : Néant

Elections européennes : le Maire fait part de la circulaire ministérielle du 30 avril 2024 concernant l'organisation matérielle et le déroulement de l'élection des représentants au Parlement européen qui aura lieu le 9 juin 2024, le scrutin se déroulant de 8 heures à 18 heures. Le planning des permanences pour le bureau de vote est complété.

Marché du dimanche : il est précisé que, suite notamment aux prospections réalisées par les élus, le marché du dimanche recommence à s'étoffer. La municipalité va poursuivre les démarches de recherche de nouveaux commerçants et dynamiser la communication au sujet du marché.

Exposition « D'hier à deux mains » : il est rappelé que cette exposition de photos, fruit d'un important travail, est visible sous les Halles d'Azé pour encore plusieurs semaines.

Inauguration des locaux techniques communaux : avec la réalisation des derniers travaux (plomberie, locaux sanitaires...), nous pouvons procéder à l'inauguration de notre nouveau hangar communal. Celle-ci est fixée au samedi 8 juin 2024 à 10h30, sur place chemin de Tarroux. Des invitations seront distribuées, l'idée étant que la population puisse découvrir et visiter ces locaux, les employés et élus étant présents pour répondre aux questions. Un pot convivial clôturera la manifestation.

Inventaire de la biodiversité communale : nous avons été informés que cette opération devant être réalisée par la LPO n'a pas reçu l'accord du Conseil départemental qui devait la financer. Elle ne pourra donc pas être réalisée en 2024.

Seuil sur la Mouge au niveau du camping : la dernière proposition de MBA pour la suppression du seuil et la conservation de l'alimentation en eau du lavoir de Rizerolles est présentée au conseil. Afin d'avancer sur ce dossier et de rendre une réponse définitive, une rencontre sur place avec MBA sera demandée.

12. Tour de table

Daniel BOUCHARD :

- Le branchement électrique pour la course de côte (CODA) a été réalisé et est opérationnel.
- Deux panneaux annonçant la course de côte ont été tagués.
- Questionne l'entretien du chemin de la Cadole. Réponse du Premier Adjoint : les agents techniques y ont été la semaine dernière. Le fauchage sera réalisé comme chaque année.
- Le Relais des grottes s'interroge sur la sécurité lors de la Foire d'Azé. Réponse du Maire : la municipalité sollicite chaque année la gendarmerie pour des passages réguliers lors de cet événement. Le Maire rencontrera les responsables du Relais des Grottes sans tarder.
- Signale un important trou sur le Chemin de Tarroux. Réponse du premier Adjoint : les agents techniques se rendront sur place.

Jean-Paul DEMARTHE : concernant la douche du logement de l'ancienne Poste, une expertise contradictoire sera réalisée, ce qui retardera d'autant les travaux.

Julien THIRIET : signale le mauvais état du chemin de Rondaille, ce qui a provoqué un incident lors d'une manœuvre du SDIS.

Dany GRANDJEAN : un dôme formé lors des travaux de réfection de la chaussée en face du château d'Aine reste à combler. Réponse du Premier Adjoint : un contact sera pris avec l'entreprise EIFFAGE qui avait réalisé les travaux.

Véronique DUFETRE : y aura-t-il la présence d'un agent communal lors de la distribution des composteurs sur la journée du 26 mai ? Réponse du Premier Adjoint : Il sera lui-même présent lors de cet événement mais pas les agents communaux.

13. Agenda

18 mai : Fleurissement

19 mai : Course de côte Azé Donzy

19 mai : Tournoi de tennis du Foyer Rural

26 mai : Présence de MBA sur le marché au sujet des déchets et des transports collectifs

26 mai : Fête du pain

1^{er} juin : Musiques au village avec Patrimoines

1^{er} juin : Passage de la Cyclo Gourmande

2 juin : Randonnée de la Tirelire des écoles

2 juin 16h : concert de l'orchestre symphonique de MACON aux Grottes

7 juin : Musique au jardin avec le Foyer Rural

8 juin : Inauguration du hangar technique

La séance est levée à 22h40.

La prochaine séance est fixée au mardi 11 juin 2024 à 20h00.
